



**Mémoire présenté par**

**La Table des groupes de femmes**

**Dans le cadre de la consultation publique**

***Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

**Janvier 2016**

## **Présentation de la *Table des groupes de femmes de Montréal***

La *Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM)* est un regroupement régional créé en 1996, qui vise à promouvoir et défendre les intérêts des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Montréal. La *TGFM* s'appuie sur un membership d'une cinquantaine de groupes locaux de femmes et de comités femmes de groupes communautaires et de syndicats. La pluralité et la multisectorialité du membership constituent une force pour la *TGFM* qui puise auprès de ses membres des expériences, des préoccupations et des analyses diversifiées.

La *TGFM* intervient sur la prise en compte des intérêts et des conditions de vie des femmes, plus particulièrement sur les dossiers suivants: la santé, la lutte contre la violence faite aux femmes, la discrimination en emploi, les femmes immigrantes et racisées, l'accessibilité pour les femmes handicapées et leur participation à la vie civique, le développement régional et la représentation politique des femmes dans les instances décisionnelles, ainsi que la condition féminine dans les structures municipales. Ses interventions prennent différentes formes (rencontres, formations, collaborations, comités de travail, présentation d'avis ou de mémoires, recherches, etc.)

La *TGFM* a toujours eu à cœur de défendre plus spécifiquement les droits des femmes les plus défavorisées et faisant l'objet de multiples discriminations. Elle applique la perspective transversale de ces discriminations mais a aussi réalisé des projets plus spécifiques. Voici quelques exemples :

En 2001, la *TGFM* réalisait et diffusait le document *Comment rendre le féminisme accessible* afin de sensibiliser les groupes de femmes et la population en général, à la réalité quotidienne des femmes handicapées et à leurs besoins. Elle proposait aussi un ensemble de solutions favorisant l'accessibilité des lieux et des activités du mouvement féministe aux femmes handicapées.

Dès sa fondation en 1996, les discriminations vécues par les femmes des «communautés culturelles» et immigrantes ont été l'une des préoccupations de la *TGFM* avec la mise sur pied d'un Caucus des femmes des communautés culturelles et immigrantes. En 2003, la *TGFM* se penchait sur la discrimination spécifique vécue par les femmes des communautés culturelles et immigrantes dans le domaine de l'emploi. Elle organisait un grand Forum sur ce thème en avril de cette année-là. En 2008, pour faire suite à cette démarche, elle a réalisé un état de la situation sur l'embauche et le maintien des femmes des communautés culturelles et immigrantes dans les groupes de femmes à Montréal. Suite à cette recherche, une formation a été élaborée en collaboration avec *Relais-femmes*. La formation a reçu la première mention d'honneur du *CSMO-ÉSAC*. En décernant ce prix honorifique, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire *CSMO-ÉSAC* rend hommage à des organisations qui se démarquent par une initiative marquante en développement, en formation ou en qualification de la main-d'œuvre.

La *TGFM* se préoccupe aussi de la place des femmes et de la prise en compte de leurs besoins par la municipalité de Montréal. C'est pourquoi, elle a participé en juin 2002, au Sommet de Montréal où elle a fait valoir sa préoccupation quant à la prise en compte de la population féminine et de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes

(ADS) dans les politiques municipales. La Table a, par la suite, activement contribué à l'ensemble des démarches et aux comités de travail qui ont abouti à la création du *Conseil des Montréalaises* et à l'élaboration d'une Politique d'égalité à la Ville de Montréal, politique adoptée le 5 mars 2008.

De plus, la *TGFM* a participé très étroitement à la *Coalition régionale montréalaise de la Marche mondiale des femmes*. Sa participation a pris différentes formes mais elle a fait preuve plus particulièrement de leadership en matière d'inclusion des femmes de la diversité.

En mars 2012 à l'initiative et sous la coordination de la *TGFM* plusieurs partenaires ont travaillé à l'organisation d'un forum public ayant pour titre *Mieux voir pour mieux agir: Non à l'itinérance des femmes!* Ce forum avait pour objectif de faire ressortir et reconnaître les aspects spécifiques de l'itinérance au féminin à Montréal ainsi que ses différents enjeux en vue de dégager des pistes d'action communes. Le comité de suivi du forum a ensuite réalisé le projet *L'itinérance des femmes, vers un meilleur partage des connaissances et des pratiques* et organisé un événement public en 2015.

Depuis 2002, par ses projets réalisés dans le cadre du programme *À égalité pour décider*, la *TGFM* a pu tenir des activités créant ainsi un réseau important et lui permettant d'être aujourd'hui considérée comme une partenaire régionale incontournable. Que ce soit par ses projets, *l'Agora des femmes*, la tournée des arrondissements, les *Apprenties conseillères*, etc., la Table s'est toujours préoccupée de l'amélioration de la place des femmes dans les instances décisionnelles.

En plus d'être active au sein du *Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec*, la *Table des groupes de femmes de Montréal* est également membre de la *Fédération québécoise pour le planning des naissances*, de la *Fédération des femmes du Québec*, du *Réseau québécois d'action pour la santé des femmes*, de *Relais-femmes*, du *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et à la condition féminine (CDÉACF)*, de la *Table des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)* et du *Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal*. La *TGFM* est membre alliée du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM).

## **Une réelle politique d'égalité entre les femmes et les hommes : le préalable**

Si l'égalité entre les femmes et les hommes s'avère l'un des fondements principaux de la société québécoise et un facteur de prospérité, comme la classe politique nous le rappelle régulièrement, il est plus que temps de se donner les moyens d'en faire une application réelle et concrète pour l'ensemble des Québécoises. La politique d'égalité est un outil essentiel à la réalisation d'un tel objectif.

La *Table des groupes de femmes de Montréal* veut tout d'abord souligner son adhésion au mémoire déposé par le *Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec* dont elle est membre. L'ensemble des 17 tables rassemblent une expertise incontestable en ce qui concerne la condition féminine, expertise acquise durant plus de trente ans de travail (pour la plus ancienne) en défense des droits et des intérêts des femmes dans toute leur diversité. Tout comme le *Réseau des Tables*, nous constatons que les femmes à Montréal comme dans le reste du Québec, « font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure de nombreuses inégalités à leur égard. Ces inégalités sont particulièrement criantes en ce qui a trait à la pauvreté des femmes, à leur sous-représentation dans les lieux de pouvoir, dans les stéréotypes sexuels liés aux rôles sociaux de sexe et dans la violence qui s'exercent envers les femmes. De plus, la santé et l'éducation apparaissent comme des préoccupations transversales pour l'ensemble de ces inégalités. Le Réseau considère que la marchandisation des services publics et des ressources naturelles accentuent ces inégalités, particulièrement pour les femmes ».

Par ailleurs, nous jugeons essentiel de rappeler que faire une politique d'égalité entre les femmes et les hommes n'a de sens que si elle s'appuie sur la reconnaissance de la discrimination systémique dont fait toujours l'objet l'ensemble des Québécoises et non sur une vision symétrique des différences entre les conditions de vie des femmes et des hommes. Il demeure incontestablement que des inégalités persistent au détriment des femmes du simple fait qu'elles sont femmes. Nous n'avons jamais nié que certains hommes subissent des situations inéquitables, mais elles sont le fruit de circonstances particulières et non le résultat d'une appartenance à un sexe plutôt qu'à un autre. Le terme de « mixité » n'a donc pas lieu d'être. Il implique une symétrie des discriminations qui ne correspond en aucun cas à la réalité. Par exemple, dans le domaine de l'emploi, rien n'empêche structurellement les hommes de travailler dans des emplois majoritairement féminins. La raison en est plutôt d'ordre économique, les salaires y sont dans la plupart des cas, moindres que dans les emplois majoritairement masculins.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est donc un outil essentiel à une gouvernance égalitaire si elle est appliquée en tenant compte de l'analyse systémique des discriminations entre les femmes et les hommes. Son utilisation permet d'évaluer, au moment de leur conception et de leur élaboration, les effets distincts des programmes et politiques sur les femmes afin d'en corriger et d'en prévenir les écarts. Il va sans dire que l'absence de données sexuées rend difficile l'application de l'ADS, mais quand ces données existent, l'analyse peut elle aussi poser problème si elle est de l'ordre de la symétrie et non du systémique.

À cette discrimination systémique, s'ajoutent celles qui reposent sur le handicap, l'origine ou l'orientation sexuelle et qui se conjuguent, s'ajoutent et s'entrecroisent avec cette discrimination dans ce qu'on peut appeler l'intersectionnalité des discriminations. Une politique d'égalité voulant répondre adéquatement à la réalité des conditions de vie de l'ensemble des femmes et initier de réels changements sociaux, doit absolument prendre en compte la diversité de cette population.

Enfin, comme nous le soulignons déjà dans notre mémoire déposé en décembre 2004 devant la Commission des affaires sociales dans le cadre de la consultation générale sur le concept de l'égalité, « de nombreux débats et de multiples recommandations émanant du mouvement des femmes en tant qu'actrices de changement social, ont démontré l'importance de la volonté politique et du rôle de l'État pour vraiment favoriser, au sein de la société, de réelles transformations en matière d'équité salariale, de lutte à la pauvreté, de violence conjugale, de fiscalité socialement progressive, d'éducation non-sexiste, de sensibilisation à la pensée égalitaire ». Une politique d'égalité doit donc obligatoirement être assortie d'une réelle volonté politique de l'appliquer et de moyens financiers adéquats pour ce faire. Entre autres, un véritable Ministère du droit des femmes à l'égalité disposant de son propre budget doit être créé. Il s'agit là d'éviter que l'égalité entre les femmes et les hommes soit tributaire des priorités des différents ministères auxquelles elle est rattachée au gré des aléas politiques et du manque de financement qui en résulte; le *Secrétariat à la condition féminine* doit être confirmé dans son objectif de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Des moyens financiers conséquents doivent lui être attribués favorisant l'action des groupes de femmes. Le *Conseil du statut de la femme* quant à lui, doit également être confirmé dans ses mandats initiaux et son réseau des répondantes régionales doit être réactivé; ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec et d'informer la population en général doivent être maintenus.

**Recommandations :**

- que la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et son plan d'action reconnaissent la discrimination systémique dont font encore l'objet les Québécoises,
- que la prochaine politique et son plan d'action incluent des mécanismes qui obligent l'État québécois à procéder à une analyse intersectionnelle, avec et en complément de l'analyse différenciée selon les sexes, des lois et réformes qu'il entreprend afin de tenir compte de toute la diversité des femmes.
- qu'un ministère du droit des femmes à l'égalité disposant de son propre budget soit créé,
- que le *Secrétariat à la condition féminine* soit confirmé dans son objectif de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec les moyens financiers conséquents pour la réalisation de son mandat.
- que le *Conseil du statut de la femme* soit confirmé dans ses mandats initiaux et son réseau de répondantes régionales réactivé,
- que soit prévue une reddition de comptes sur les résultats des mesures prises en vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes leur permettant d'atteindre une réelle d'égalité

## **Des inégalités persistent à Montréal**

### **\* La diversité des femmes :**

La diversité de la population est une réalité incontournable à Montréal. Les femmes représentent 51,5% de la population immigrante. L'apport des femmes immigrantes et/ou racisées à la vie sociale, économique, politique et culturelle montréalaise est considérable, mais la non-reconnaissance des diplômes, l'absence d'expérience professionnelle sur le territoire québécois, le racisme, sont quelques-unes des embûches supplémentaires auxquelles les femmes immigrantes se heurtent dans leurs réalités quotidiennes comme nous l'avons vu précédemment. Une politique d'égalité doit donc reconnaître ces spécificités par l'application non seulement de l'ADS, mais aussi de l'analyse intersectionnelle qui tient compte de l'entrecroisement des différentes oppressions à l'ensemble de ses politiques et plans d'action afin de déterminer les impacts réels de leur application sur la population féminine immigrante et/ou racisée.

Ces remarques touchent également les femmes vivant avec un handicap, les femmes autochtones et les lesbiennes qui se heurtent elles aussi à un ensemble de discriminations qui complexifie la discrimination systémique due à leur sexe. Nous tenons à souligner le peu de données concernant ces populations et qui montrent le peu d'attention qui leur est portée dans l'élaboration de la politique et du plan d'action.

### **\* L'emploi :**

«Montréal connaît une situation de l'emploi plus défavorable que l'ensemble du Québec. Le taux d'emploi des Montréalaises (53,2%) demeure inférieur à celui des hommes (61,3%) de la région.»<sup>1</sup> De plus, elles travaillent plus souvent à temps partiel. Les femmes sont non seulement moins nombreuses à tirer des revenus d'un emploi que les hommes, mais elles en retirent un revenu moindre. Enfin, les femmes doivent s'instruire davantage que les hommes pour atteindre un taux d'emploi comparable.

Quant aux femmes immigrantes, elles sont encore moins présentes sur le marché de l'emploi que l'ensemble des Montréalaises. La scolarité élevée des femmes immigrantes ne se traduit malheureusement pas par un meilleur accès à l'emploi. Il n'est pas étonnant de constater que 25,6 % d'entre elles vivent sous le seuil de faible revenu.

### **\* Pauvreté au féminin :**

« On remarque... une proportion plus importante de femmes dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 \$ dans la région de Montréal que... dans l'ensemble du Québec (45,3 % des femmes contre 43,2 % au Québec).»<sup>2</sup>

« Ce sont 22,6 % des femmes et 21,8 % des hommes de 15 ans et plus qui vivent sous le seuil de faible revenu à Montréal. Ces proportions sont nettement supérieures à celles que l'on observe dans l'ensemble du Québec (12,8 % et 11,5 %). De fait, Montréal est l'agglomération où l'on trouve la plus grande proportion de femmes et d'hommes vivant sous le seuil du faible revenu.»<sup>3</sup>

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, elle touchait, en 2008, 9,6 % des femmes et 8,4 % des hommes, les taux les plus élevés au Québec.

À Montréal, « 32,9 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit le deuxième taux en importance au Québec, derrière la région du Nord-du-Québec (33,4 %). Une

femme est à la tête de 81,7 % de ces familles dans la région de Montréal. Cette proportion augmente à 87,9 % lorsque les enfants ont 5 ans et moins.»<sup>4</sup>

De plus, « à Montréal, 65,5 % des femmes sont locataires comparativement à 47,3 % dans l'ensemble du Québec. Presque la moitié des Montréalaises qui jouent le rôle de principal soutien du ménage (47,9 %) réservent plus du quart de leur revenu au coût du logement. Ce sont même 18,2 % qui y consacrent plus de la moitié.»<sup>5</sup>

Peu importe le type de dénombrement, ce qui est avancé c'est qu'environ le quart de la population itinérante serait des femmes. Par ailleurs, sachant que l'itinérance des femmes est souvent invisible, ce chiffre ne représente qu'une partie de la réalité des femmes en situation d'itinérance. « Selon le *Centre de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale de l'Université du Québec à Montréal*, il y a une croissance de la population des femmes en état d'itinérance.»<sup>6</sup>

Par ailleurs, le nombre des femmes immigrantes est en forte croissance dans les ressources d'hébergement. Les femmes âgées sont également de plus en plus nombreuses. « En 2011 au Chaînon, 24 femmes étaient âgées de 60 à 69 et 12 de plus de 70 ans dans le dortoir de l'accueil de nuit et dans le dortoir au court-moyen terme (4 à 6 semaines). Il y a également de plus en plus de femmes inuites en situation d'itinérance: Chez Doris, elles représentaient 12 % des femmes ayant visité la ressource en 2014.»<sup>7</sup>

Les inégalités subies par les femmes au cours de leur vie ne s'effacent pas au moment de la retraite. Au contraire, plusieurs persistent et certaines se renforcent. En effet, alors que la pauvreté chez les personnes âgées est en recrudescence au Québec, la situation des femmes à la retraite est particulièrement préoccupante. Plus souvent absentes que les hommes du marché du travail et occupant plus souvent aussi des postes à temps partiel, les femmes bénéficient en effet d'une couverture financière à la retraite moins avantageuse que celle des hommes. Cette couverture reposant davantage sur les régimes publics, l'amélioration de ces derniers permettrait d'atténuer une inégalité économique persistante. Être âgé, surtout très âgé, et être une femme signifie trop souvent faire face à la pauvreté et ses conséquences sur le plan de la santé et des conditions de vie.

#### \* La santé et la violence faite aux femmes :

Pour répondre aux besoins des Montréalaises dans toute leur diversité (femmes immigrantes et/ou racisées, femmes autochtones, lesbiennes, vivant avec un handicap), une approche globale de la santé des femmes et une stratégie transversale doivent être un préalable à toute politique et plan d'action en santé au même titre que la reconnaissance de la discrimination systémique dont font l'objet les femmes dans le domaine de la santé comme ailleurs. Dans cette optique, l'application d'une véritable analyse différenciée selon les sexes et d'une analyse intersectionnelle pourra permettre une politique en santé répondant aux besoins spécifiques des femmes dans toute leur diversité. Il faut rappeler qu'elles sont à Montréal comme dans les autres régions, non seulement majoritairement les utilisatrices pour elles-mêmes des services, mais aussi la majorité des personnes « proches aidantes » et des personnes en charge des enfants ou des personnes âgées. Qu'il s'agisse d'accessibilité physique pour les femmes vivant avec un handicap (locaux, instruments médicaux, etc.), d'accès à l'information (accès à des interprètes, respect des cultures, etc.), de discrimination en santé mentale (abus

d'utilisation des électrochocs pour les femmes), accès aux services d'avortement, prévention, etc., l'accessibilité aux services sous toutes ses formes est donc essentielle à leur bien-être et à celui des personnes dont elles ont la charge

La privatisation et la tarification grandissantes menacent cette accessibilité et la gratuité du système de services sociaux et de santé.

**Il est donc essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre une politique gouvernementale en matière de santé des femmes avec des orientations claires qui intègrent une approche globale de la santé, une analyse différenciée selon les sexes (ADS), une analyse intersectionnelle et un renforcement des espaces de participation citoyenne.**

Nous remarquons que nous sommes toujours en attente d'un troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et le bilan du Plan d'action 2008-2013 n'est toujours pas déposé. Nous constatons toutefois que la priorité a été mise essentiellement sur une réponse d'ordre judiciaire alors que la prévention doit être, elle aussi, mise de l'avant.

Par contre, le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale a été déposé. Nous constatons dans sa mise en œuvre « un certain manque de coordination entre les divers intervenants gouvernementaux ainsi qu'une difficulté à vérifier la réalisation des engagements pris par les différents ministères », comme le rappelle dans son mémoire, le *Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec*.

Nous voudrions souligner le fait que les Montréalaises adultes sont plus souvent victimes de violence conjugale que dans l'ensemble du Québec et surtout souligner la tendance grandissante et inquiétante à assimiler les violences qui s'exercent envers les femmes à des situations de violences vécues par les hommes. Il s'agit ici d'une négation de la discrimination systémique vécue par les femmes, d'un refus de reconnaître que la violence conjugale vise très majoritairement les femmes (non seulement pour les femmes dans leur ensemble, mais aussi plus spécifiquement pour les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes immigrantes ou encore les femmes âgées) et d'une banalisation de la violence faite aux femmes. Il doit être clairement établi que l'action gouvernementale vise à contrer la violence qui s'exerce envers les femmes et qu'elle ne favorise pas une telle symétrisation. Pour ce faire nous recommandons de réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes.

**Recommandation :**

**- que toutes les politiques gouvernementales et leurs plans d'action incluent des mécanismes qui obligent l'État québécois à procéder à une analyse différenciée selon les sexes ainsi qu'à une analyse intersectionnelle des lois et réformes qu'il entreprend, afin de tenir compte de toute la diversité des femmes.**



\* Les femmes dans les instances décisionnelles :

Le nombre de femmes dans des postes de pouvoir n'évoluent que très lentement et, aux dernières élections municipales comme provinciales, on peut même constater un recul tant à Montréal que dans le reste du Québec (par exemple 2 mairesses sur 16 pour les villes de l'Île de Montréal - 31,4% de conseillères municipales). Pour contrer la stagnation, voire la régression, du nombre des élues, seule une volonté réelle de l'ensemble des partis politiques de présenter plus de femmes peut donner des résultats positifs. Il est notable qu'une dérive de la notion de « Parité » se produit; on parle désormais de « zone de parité » entre 40% et 60% alors que la parité est fondamentalement une correspondance entre la population et sa représentation. Pour que la parité dans les instances gouvernementales soit un fait, les femmes dans toute leur diversité doivent donc représenter au moins **50%** des éluEs. Elles doivent aussi, bien évidemment, représenter 50% des membres du Conseil des ministres. Il doit en être de même en ce qui concerne les nominations dans les C.A. des entreprises d'État.

Quant à la participation citoyenne dans ce qu'il reste des structures décisionnelles régionales, elle représente un véritable défi. En effet, la disparition des Conférences régionales des élus et des Agences régionales en santé et services sociaux, pour ne donner que ces exemples, a considérablement réduit les lieux de participation citoyenne de la population et plus particulièrement celle des femmes et des groupes de femmes qui y siégeaient en grand nombre. Ces lieux de concertation étaient aussi responsables de l'application et du financement des projets en égalité entre les femmes et les hommes. Qu'advient-il de ce financement? Il doit rester en tout état de cause affecté à la réalisation de l'atteinte de l'égalité pour les femmes; égalité qui, **si elle est atteinte en Droit, ne l'est pas encore dans les faits.**

Comme le rappelle le *Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec* dans son mémoire, «La politique gouvernementale et son plan d'action 2011-2015 identifient à un certain nombre de reprises les groupes de femmes comme partenaires en matière d'égalité pour les femmes. Cependant, on ne retrouve nulle part dans la politique une reconnaissance formelle de la contribution des groupes organisés de femmes à l'égalité pour les femmes au Québec... De même, on ne reconnaît nulle part dans la politique que ces groupes doivent être soutenus financièrement de façon adéquate.... Nous croyons qu'il est du devoir de la Ministre responsable de la condition féminine et du *Secrétariat à la condition féminine* de reconnaître formellement l'apport de ces groupes à l'atteinte de l'égalité pour les femmes au Québec notamment en les associant d'emblée à l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes. Il nous semble également du devoir de la ministre d'interpeler le gouvernement québécois et le SACAIS afin que les groupes de défense collective des droits des femmes puissent recevoir un financement adéquat qui leur permette de remplir leur mission».

**Recommandations :**

- que la prochaine politique et son plan d'action prévoient des mesures visant l'atteinte de la parité (soit 50%) dans l'ensemble des instances décisionnelles.
- que la politique et son plan d'action reconnaissent et financent adéquatement la mission des groupes de femmes du Québec et plus particulièrement celle des Tables régionales de groupes de femmes, et leur contribution à l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes, tout en reconnaissant leur autonomie d'action.

## **Conclusion**

Il est avant tout essentiel de reconnaître le caractère systémique des discriminations subies par les femmes afin que l'ensemble des décisions prises par le gouvernement ne viennent pas contrer la volonté politique d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Il va sans dire que cette volonté ne va pas sans le financement adéquat qui doit l'accompagner. Nous espérons donc, que la politique et le plan d'action prévoient les mécanismes et les ressources financières nécessaires à sa réalisation afin que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

---

<sup>1</sup> Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique égalité femmes hommes*, Montréal, juin 2015, p.28

<sup>2</sup> Idem p.50

<sup>3</sup> Idem p.51

<sup>4</sup> Idem p.15

<sup>5</sup> Idem p.52

<sup>6</sup> *Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes*, Actes du Forum des 20 et 21 mars 2012, publié par la Table des groupes de femmes de Montréal, Montréal, printemps 2013, p. 17

<sup>7</sup> *L'itinérance des femmes : construire une voix pour contrer l'invisibilité*, Actes de l'événement du 17 mars 2015, publié par la Table des groupes de femmes de Montréal, Montréal, automne 2015, p. 31-32

## ANNEXE

### Liste des groupes membres de la Table des groupes de femmes de Montréal

Action autonomie- Comité femmes  
Action cancer du sein Montréal/Breast Cancer Action Montréal  
Action des femmes handicapées (Montréal)  
Action travail des femmes  
Arrêt-Source (L')  
Auberge Madeleine  
Bouclier d'Athena (Centre des femmes grecques)  
Bureau pour le statut de la femme – Communauté Bahá'ís de Montréal  
CALACS de l'Ouest de l'Île  
Carrefour des femmes d'Anjou  
Carrefour des femmes de Saint-Léonard  
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF)  
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes  
Centre de prévention des agressions de Montréal  
Centre de santé des femmes de Montréal  
Centre des femmes de Montréal  
Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles  
Centre des femmes de Saint-Laurent  
Centre des femmes de Verdun  
Centre des femmes du West Island  
Centre des femmes solidaires et engagées (anciennement Centre des femmes italiennes)  
Comité de condition féminine du Conseil central du Montréal-Métro (CSN)  
Comité de condition féminine du syndicat de l'enseignement de la Pointe de l'Île  
Comité de conditions de vie et de travail des femmes du Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain  
Comité priorité violence conjugale  
Compagnie F  
Concertation-Femmes  
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)  
Cran des femmes  
Femmes du Monde à Côte-des-Neiges  
Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail  
Halte-femmes Montréal-Nord  
L'Enjeu : Cap sur l'emploi inc.  
La Centrale Galerie Powerhouse  
La Marie Debout - Centre d'éducation pour femmes  
Madame Prend Congé - Centre de femmes de Pointe-Saint-Charles  
Maison du Réconfort  
Maison l'Océane  
Mouvement contre le viol et l'inceste - Collectif de femmes de Montréal  
Multi-Femmes Inc.  
Passages  
Petites mains  
Réseau habitation femmes  
Rue des femmes de Montréal (La) Her Street  
Service d'entraide Passerelle (SEP)  
SORIF  
SOS Violence conjugale  
Stella l'amie de Maimie  
Trêve pour elles  
Y des femmes